

N°DCA-2019-035

- Membres  
théoriques : 17  
- Membres en  
exercice : 17  
- Membres  
présents :  
9  
- Pouvoirs :  
5  
- Votants :  
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA  
RECONSTRUCTION D'UNE MAISON A FEU AU CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE FORMATION DE SAINT-VALERY-EN-CAUX**

Le 14 novembre 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 29 octobre 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 9 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU.

MM. Bastien CORITON, Didier REGNIER, Jean-Pierre THEVENOT.

**Suppléants**

Mme Virginie LUCOT-AVRIL.

M. Nicolas BERTRAND.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Commandant Hervé TESNIERE, le Commandant Samuel PERDRIX, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

M. Pierre-André DURAND, Préfet - représenté par Monsieur Lionel GUERET LAFERTE, Directeur du SIRACED PC.

**IV. Pouvoirs :**

Madame Blandine LEFEBVRE à Madame Sophie ALLAIS,

Monsieur Michel LEJEUNE à Monsieur André GAUTIER,

Monsieur Sébastien TASSERIE à Monsieur Nicolas BERTRAND,

Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Madame Virginie LUCOT-AVRIL,

Monsieur Philippe LEROY à Madame Chantal COTTEREAU.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Florence DURANDE – représentée, Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Eric BLOND, Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Philippe LEROY, Sébastien TASSERIE, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Lieutenant André GUEROULT.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- la délibération n° 2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant le règlement financier du Sdis, modifiée,
- la délibération n° 2017-CA-27 du Conseil d'administration du 19 octobre 2017 portant création d'une autorisation de programme « reconstruction d'une maison à feu », modifiée.

\*  
\* \*

Le présent rapport vise à clôturer l'autorisation de programme (AP) destinée à la reconstruction d'une maison à feu au Centre Départemental de Formation (CDF) de Saint-Valery-en-Caux, créée en 2017 et régulièrement ajustée depuis cette date.

Les travaux portant à la fois sur la démolition de la maison à feu existante et l'installation de structures modulaires à destination de la formation des sapeurs-pompiers ont été réceptionnés le 27 février 2019.

L'opération peut désormais être soldée financièrement.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement	
		Déjà consommés	Réalisé 2019
Reconstruction d'une maison à feu	725 000,00 €	303 995,63 €	421 004,37 €
			257 330,26 €

Il est proposé de clôturer l'autorisation de programme pour le montant définitif suivant :

Intitulé	Montant			
	Global	Final	Final/Initial	
			(en €)	(en %)
Reconstruction d'une maison à feu	725 000,00 €	561 325,89 €	- 163 674,11 €	-22,58%

\*  
\*\*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20191118-DCA-2019-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2019

Affichage : 19/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le président du conseil d'administration,**

**André GAUTIER**

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*